

EDITO

Le Collège - Plan d'urgence



Encore un effort pour enterrer définitivement le LPC

► Le SNES a demandé à être reçu par le nouveau ministre de l'éducation pour porter les revendications contenues dans le plan d'urgence 2012 (<http://www.snes.edu/Appel-pour-le-Second-degre,23040.html>) dont notamment l'abandon du LPC. Il faut dans la période continuer à faire pression dans les établissements pour obtenir la suppression du LPC.

► En attendant la décision du ministre Peillon, il faut profiter de ce temps pour se réunir et décider collectivement d'organiser la validation ou le refus de validation de toutes les compétences du livret.

► Il ne faut pas hésiter non plus à profiter du dernier CA pour montrer notre opposition à cette forme d'évaluation de compétences aux moyens de vœux, pétitions, et motions dont vous trouverez les modèles sur le site national à la rubrique collège (<http://www.snes.edu/LPC-investir-la-journee-banalisee.html>) ou sur le site du SNES Bordeaux (<http://www.bordeaux.snes.edu/college.html>)

► De même, dans la même logique, le SNES appelle à la rédaction des cahiers de revendications pour préparer des états généraux de l'éducation. Il faut dès à présent utiliser cette période pour faire le point sur les moyens nécessaires au bon fonctionnement des établissements mais aussi des réformes dont aurait besoin le collège.

Fabienne Sentex, Bertrand Gilardeau

Un contexte différent

PLAN D'URGENCE
RENTREE 2012

Cliquez pour en savoir plus

De plus en plus les analyses du SNES sur la question du LPC sont partagées. Le SNUipp (principal syndicat du 1^{er} degré) demande l'abandon du LPC et appelle les collègues à ne pas remplir les paliers 1 et 2 du livret. De même la FCPE dans une motion de son congrès 2011 (<http://31.snuipp.fr/spip.php?article783>) a pris position contre le livret de compétences. Elle en exige le retrait et estime « que le LPC s'inscrit dans une logique de gestion de la scolarité des élèves à la façon managériale des entreprises. Il est antinomique de toute réflexion pédagogique. La FCPE exige également l'ouverture d'une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative pour réfléchir à d'autres formes d'évaluation qui permettront de suivre la progression des apprentissages par l'élève comme par ses parents. Elle soutient toutes les actions engagées en ce sens par les élèves, les parents d'élèves et les équipes pédagogiques ».

Des personnalités, comme Philippe Mérieu et Marcel Gauchet que l'on pouvait penser très favorables à l'idéologie des compétences, ont pris position contre.

(http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/09/02/contre-l-ideologie-de-la-competence-l-education-doit-apprendre-a-penser_1566841_3232.html) Selon eux, « la mission de l'école ne doit pas se réduire à l'acquisition d'une somme de compétences, aussi nécessaires soient-elles, mais elle relève de l'accès à la pensée ».

Même le ministère, et son ancien VRP en chef le ministre Chatel n'ont pas fait de discours triomphalistes sur la validation du LPC.

Au contraire le rapport du HCE (Haut Conseil de l'Education) du 15 septembre pointe le flou de certaines consignes de l'institution pour la validation des compétences qui se traduit par des mises en place du LPC variables d'un établissement à l'autre...ce qui fait que le socle n'a vraiment plus rien de commun.

Une ancienne étude relevait aussi que l'évaluation n'était pas forcément objective et qu'entraîne en compte une part de subjectivité de la part de l'évaluateur par rapport à l'image qu'il se faisait de l'élève. De plus ce type d'évaluation, en comparaison à la note chiffrée, défavorise les élèves les plus en difficulté et ceux appartenants aux milieux populaires un comble pour un dispositif qui prétendait être plus juste que la note et résoudre dans le même temps la difficulté scolaire.

Rappel LPC : Rien ne doit être imposé

La circulaire n°2010-087 du 18-6-2010 est le seul texte qui cadre la validation du LPC. Le LPC se décompose en sept compétences subdivisées en domaines eux mêmes divisés en items. Dès que ces derniers sont considérés comme acquis, « une indication peut en être portée sur le livret ». Les domaines ne doivent pas être validés. La validation des compétences proprement dit, se décide de manière collective au niveau de l'équipe pédagogique en s'appuyant sur les items ou de manière globale. La validation est définitive. Le professeur principal renseigne le livret.

Si la validation est obligatoire en classe de 3^{ème} elle est **possible** selon le texte en 4^{ème} pour « certaines compétences » C'est au plus tard lors du conseil de classe du troisième trimestre qu'il convient d'attester ou non la maîtrise du socle commun. Lorsque la maîtrise du socle commun est actée, le chef d'établissement porte sur la première page son cachet et sa signature.

PLAN D'URGENCE
RENTREE 2012

Cliquez pour en savoir plus

Pourquoi supprimer définitivement le LPC ?

► Une surcharge de travail insupportable

La validation entraîne une surcharge de travail d'autant plus insupportable que les collègues se rendent bien compte de l'inutilité de cette tâche pour améliorer la réussite des élèves et de son côté purement administratif.

► Des problèmes pédagogiques, éducatifs et didactiques et d'évaluation

Le LPC est constitué d'items disparates dont il est difficile de cerner les exigences. Une partie renvoie à des compétences générales peu évaluables et qui dépendent du contexte disciplinaire. Quant aux attitudes « être sensible », « manifester sa curiosité », quelle peut être une réponse raisonnée, objective, à de tels items ? comment faire ?

La validation binaire acquis ou non acquis ne permet pas de connaître de degré de maîtrise des élèves. Aucune remédiation n'est possible faute de moyens et d'identification précise du type de difficultés. La construction de grilles locales définissant les attentes par items et par disciplines met en place une grande variabilité de l'évaluation qui ne garantit pas l'équité pour les élèves. En quoi le socle est-il commun dans ce cas ? Certaines disciplines ont été marginalisées comme l'EPS, les arts plastiques, l'éducation musicale mais aussi la technologie, les SVT et les sciences physiques qui se partagent une petite partie de la compétence 2.

► Une validation ubuesque

Le SNES a fait un bilan des validations à la fin de l'année 2011. Le florilège qui en est issu (http://www.snes.edu/IMG/pdf/Florilege_lpc_et_hida-2.pdf) doit enlever tous les scrupules quand on voit dans quelles conditions et comment elles se sont faites. Au final, une vaste mascarade !

► Vers l'école du socle

Le ministère a cherché à primariser le collège en installant les écoles du socle. Il s'agit en fait par cette mesure comme par les autres (socle commun, apprentissage précoce, évaluation 5^{ème} ...) de dénaturer les finalités du collège ainsi que les missions et le statut des enseignants (temps de travail, polyvalence...)

Pour ce faire ; il s'est appuyé sur le socle et le LPC qui sont pour lui le cœur de la scolarité obligatoire et le point commun entre le collège et l'école primaire. Sous prétexte de ruralité et d'aide aux élèves en difficulté, il s'agit surtout d'échanges de services visant à économiser les moyens tout en donnant l'impression que l'on fait quelque chose pour résoudre la difficulté scolaire...

► Vers le tri social

Le socle est l'horizon indépassable pour une grande partie des élèves de l'éducation prioritaire. Le ministre Chatel annonçait que les programmes « pourraient être adaptés ». Il faut comprendre qu'il faut donner moins à ceux qui ont moins. La mise en place des évaluations de fin de 5^{ème} allait dans la même logique faute de vouloir donner les moyens à une réelle démocratisation de l'école, il s'agissait de pousser les élèves à aller se faire valider ailleurs. Le décret paru en février 2012 dans la même logique permet aux élèves d'entrer dans des dispositifs d'alternance dès la 4^{ème}.

► Une menace contre les diplômes

Le livret minore l'acquisition de connaissances, de la réflexion et du raisonnement critique et sur valorise les attitudes. Il s'agit clairement de remplacer des diplômes définissant un niveau de qualification précis et ouvrant droit à des salaires correspondants. Le livret s'intégrant dans un portefeuille de compétences accompagnant le salarié durant toute sa carrière permettra dans une logique de destruction des solidarités et d'atomisation du salariat de mettre fin aux conventions collectives trop « protectrices. »

► Une atteinte grave aux libertés publiques

Le livret est désormais numérique. Depuis l'arrêté du 14 juin 2010, c'est une copie du livret qui est remis aux parents à la fin de l'école primaire et du collège. Le livret serait donc conservé ? Le problème est qu'il s'agit d'un « fichier » nominatif. Il constitue aussi la 1^{ère} partie du futur livret de compétences tout au long de la vie. A terme toutes les données concernant les acquis et les compétences mais aussi les potentialités et les engagements de la population seront ainsi consignés dans une sorte de super CV. La Ligue des Droits de l'Homme commence à dénoncer un risque de fichage généralisé de la population.

<http://retraitbaseeleves.wordpress.com/autres-fichiers-de-len/livret-de-competences/>



Livret Personnel des Compétences

Exemple de motion à soumettre au CA

Les représentants des personnels élus au Conseil d'administration du collège.....
réuni le demandent solennellement au ministre l'abandon du livret personnel de
compétences.

Ils regrettent l'absence d'un véritable débat sur une question qui engage lourdement l'organisation du collège,
les conditions de travail des enseignants et celles de la réussite des élèves ;

- ▶ Ils s'étonnent de l'absence de tout bilan officiel des expérimentations conduites ces dernières années.
- ▶ Ils constatent que les validations conduites en 2011 se sont en fait révélées de véritables mascarades.
- ▶ Ils estiment qu'un débat approfondi au sein de la communauté éducative s'impose sur cette forme
d'évaluation, à la lumière des expérimentations menées en France comme à l'étranger et sur les travaux pour
le moins contradictoires de nombreux chercheurs. La pertinence du LPC comme outil d'évaluation et de
certification des élèves reste en effet à démontrer.

Alors qu'il est présenté comme un instrument plus lisible pour les élèves et leurs familles, le LPC est constitué
de domaines et d'items tellement disparates, de niveau tellement divers et si peu explicites que personne ne
sait précisément ce que l'élève maîtrise réellement, ni ce qu'il lui reste à acquérir.

Alors qu'il est présenté comme un outil commun à tous les élèves de France, le flou qui entoure le mode
d'évaluation des 7 compétences et de leurs items ne peut qu'aboutir à des modalités de validation très
différentes d'une classe à l'autre, d'un établissement à l'autre. Loin de constituer un outil fiable permettant de
donner du sens aux apprentissages, il implique une « course à la croix » qui esquivent les vrais enjeux cognitifs.
De plus les compétences 6 et 7 conduisent à une évaluation moralisante de la personne qui peut se révéler
particulièrement stigmatisante pour les élèves.

Ils s'inquiètent enfin par ailleurs du risque que le LPC ne légitime une personnalisation précoce des parcours
scolaires : socle commun pour une partie des élèves avec des programmes allégés et l'ensemble des
programmes pour les autres. Cette crainte est d'autant plus légitime que les évaluations en fin de 5^{ème} et le
décret de février abaissant l'âge légal des élèves pour entrer dans des dispositifs d'alternance qui a été abaissé
à 14 ans (en 4^{ème}) vont dans ce sens. Le LPC apparaît donc comme un véritable outil de tri social dont les élèves
fragiles et notamment ceux issus des classes populaires sont une fois de plus les victimes.

C'est pourquoi les personnels du refusent en l'état de valider les compétences définies dans le LPC ou
décident en l'état de valider les compétences du LPC de tous les élèves de l'établissement.





NON AU LPC
NON À L'ÉCOLE À DEUX VITESSES



CONTINUONS À RÉSISTER
ON VALIDE TOUT
OU ON NE VALIDE RIEN !!